



AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance régulière du conseil de la Ville de Danville qui se tiendra le 14 février 2022, le règlement suivant sera adopté :

- Règlement numéro 2022-03 - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la ville durant les heures d'ouverture.

Donné à Danville, ce 25^e jour du mois de janvier 2022.

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché aux deux endroits habituels soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 25 janvier 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA